

Déclaration préalable CSAL (Comité Social d'Administration Local)

Monsieur le directeur,

Messieurs et Mesdames les membres du CSAL,

La CFDT souhaite, une nouvelle fois, faire part de ses réserves quant aux conditions de préparation de ce CSAL.

Point 1 : le procès-verbal

Il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer sur un procès-verbal que nous n'avons pas reçu. Comment pouvons-nous donner un avis dans ces conditions ?

Point 2 : le règlement intérieur

La CFDT ne comprend pas pourquoi l'annexe concernant les bateaux de manœuvre est, une nouvelle fois, reportée, alors que celle-ci est réclamée depuis plusieurs années et que nous avons pourtant réalisé et envoyé l'annexe en juin, puis rediscuté de celle-ci en août.

Cette annexe ne sera donc, une nouvelle fois, pas mise en place pour 2027. La CFDT constate également que le point 2.2.3 ne correspond pas au dernier vote du CSA national.

La CFDT vous a transmis des propositions de sujets à inscrire à l'ordre du jour dès la mi-août. Le 24 septembre, au lendemain de l'envoi de l'ordre du jour, il nous a été répondu que certains sujets avaient déjà fait l'objet de réponses lors du dernier CSAL de juin, sans concertation et sans prise en considération de nos demandes. D'autres ne pouvaient pas recevoir de réponse aujourd'hui.

Nous regrettons cette façon de procéder, qui limite fortement le dialogue social.

Concernant les locaux syndicaux, en juillet, nous avons été sollicités sur nos besoins. En septembre, des plans nous ont été présentés concernant nos futurs locaux à la DRAAF.

Dans le même temps, le déménagement de Jaurès, initialement prévu en fin d'année, doit désormais être opérationnel fin octobre. Cela entraîne des situations pour le moins surprenantes : fin septembre, une salle de réunion réservée était vide, sans aucune information préalable.

Par ailleurs, des difficultés liées aux réseaux informatique et téléphonique nous ont été signalées concernant ces nouveaux locaux. Pouvez-vous nous confirmer si ces difficultés sont avérées et, le cas échéant, quelles mesures sont prévues et dans quels délais pour les résoudre ?

La CFDT s'interroge également sur les dossiers réalisés par les DT sur la base de l'OTT de 2022, alors qu'un nouvel OTT a été établi en 2023 et que celui-ci a encore été évoqué récemment en CSA central en vue de modifications. Sur quelles bases ces dossiers sont-ils donc instruits aujourd'hui ?

La CFDT s'interroge également sur les derniers CSAL. Lors de ceux-ci, il nous a été présenté la réorganisation des équipes dédiées du ST VLS. Or, nous ne retrouvons pas cette réorganisation à l'ordre du jour.

De plus, la mise en place des distributeurs de télécommandes nous avait été annoncée comme étant opérationnelle. Or, aujourd'hui, ceux-ci ne le sont toujours pas. Il serait souhaitable que les informations communiquées lors de leur présentation soient cohérentes, afin de permettre une bonne compréhension de la situation.

Nous nous interrogeons également sur les futurs investissements, qui semblent être revus à la baisse. Dans le même temps, certaines ST continuent de vouloir fermer des centres pour les raisons qui nous sont avancées, alors que d'autres centres, placés dans des situations similaires, ne font l'objet d'aucune évolution.

Nous demandons donc davantage de cohérence et de transparence sur les critères retenus.

La CFDT souhaite également interpellier la direction sur les résultats du baromètre social de la DTCB, avec un taux de satisfaction annoncé de 37,5 %, contre 46 % au niveau national.

Ces résultats interrogent nécessairement sur le ressenti des agents et leurs conditions de travail. La direction de la DTCB compte-t-elle prendre des mesures à la suite de ces résultats et, si oui, lesquelles ?

Enfin, concernant les **CDD de transition**, il sera probablement question de stratégie. Mais, sur un même secteur, les agents et les responsables ne semblent pas bénéficier du même traitement : un poste a pu être créé pour un responsable, alors qu'aucune solution satisfaisante ne semble pouvoir être proposée aux agents concernés.

La CFDT demande donc que ces situations puissent être examinées avec équité et transparence, et que des réponses concrètes puissent être apportées aux agents concernés.

Nous vous remercions pour vos réponses.

Les élus CFDT au CSAL

La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre.